



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPES

Question écrite n° 34763

Texte de la question

M. Kléber Mesquida * souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche suite à la publication du nombre de postes au concours du CAPES pour 2004. Alors que l'espace occitan compte 30 départements, le niveau de recrutement du CAPES est très modeste. Le nombre qui vient d'être publié fait état de 4 postes sur les 6 640 mis au concours, contre 13 en 2003 et 17 en 2002. De ce fait, la transmission de la langue occitane est menacée, car exclue de fait de l'enseignement, ce qui nuit à la sauvegarde du patrimoine linguistique de notre pays. Aussi, il lui demande de l'informer des mesures qu'il compte prendre pour que le recrutement des enseignants d'occitan dans le secondaire retrouve au moins le niveau des années antérieures. A plus long terme, il lui demande de lui faire part des dispositions qu'il envisage de prendre pour garantir le statut de l'occitan et les moyens qu'il compte mettre en oeuvre au service de son développement.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré pour 2004 s'appuie sur une analyse précise du besoin en professeurs pour la rentrée 2005. Celui-ci est fonction des départs définitifs d'enseignants, notamment en retraite, mais aussi de l'évolution attendue du nombre d'élèves et de l'évolution des formations offertes. Les sorties définitives des corps de professeurs du second degré pour la rentrée 2005 sont estimées à 16 300. Entre 2004 et 2006, la baisse du nombre d'élèves dans le second degré approchera 100 000. La prise en compte de cette baisse pour la rentrée 2005 conduit à une diminution du besoin en professeurs. Dans la répartition des postes entre disciplines, il a été donné priorité aux disciplines centrales des collèges et des lycées, et plus particulièrement à celles présentant des besoins en expansion. A l'inverse, les postes ont été ajustés plus sensiblement à la baisse pour les autres disciplines. L'enseignement de l'occitan dans le second degré s'est fortement développé durant les dernières années scolaires, justifiant la mise en place de la section « occitan-langue d'oc » au CAPES en 1992. Bien que créée plus tardivement que les autres sections de langues régionales, cette section a bénéficié de recrutements importants et c'est elle qui comporte, parmi les langues régionales, le plus grand nombre d'enseignants. Désormais, la demande d'enseignement dans cette spécialité est couverte : étant donné le nombre d'élèves souhaitant étudier l'occitan, la quasi totalité des enseignants en occitan doit exercer son service dans plusieurs établissements, souvent situés dans des communes différentes, et n'effectue pas la totalité de son temps de service en occitan, complétant généralement celui-ci dans d'autres disciplines, quand cela est possible. Compte tenu de la pyramide des âges de cette discipline (moyenne d'âge 37,6 ans), peu de départs en retraite sont enregistrés : 3 départs prévus pour la rentrée 2004 alors que 14 nouveaux titulaires prendront leurs fonctions à cette même rentrée. A la rentrée 2003, 12 surnombres étaient déjà comptabilisés. Ils vont donc doubler à la rentrée 2004. C'est l'ensemble de ces données qui justifie la baisse des postes offerts dans la discipline occitan-langue d'oc.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34763

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1542

Réponse publiée le : 18 mai 2004, page 3663